

Avis d'Appel d'Offres International (AAOI)

N° 001/AAOI/ANASAP/DG/PRMP/2023

1. L'Agence Nationale d'Assainissement et Salubrité Publique (ANASAP) dispose de fonds propres sur son budget, afin de financer les prestations de services courants, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de prestations de collecte et de transport des déchets solides urbains du Grand Lomé.

2. L'Agence Nationale d'Assainissement et Salubrité Publique sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la prestation des services suivants : la collecte et le transport des déchets solides urbains du Grand Lomé au centre d'enfouissement technique d'Aképe, Préfecture de l'Avé.

Ces prestations sont exécutées sur le territoire des communes du ressort de l'ANASAP (confert décret N° 2021-039/PR du 14 avril 2021) sur une période de douze (12) mois renouvelable une (1) seule fois en cas de satisfaction des prestations réalisées et après avis de non objection de l'organe de contrôle. Les prestations sont réparties en cinq (07) lots distincts dont la consistance est *l'évacuation des déchets solides urbains du centre de regroupement (centre de transit) de chaque commune vers le centre d'enfouissement technique d'Aképe* :

- **Lot n°1 : Commune d'Agoè-Nyivé 1**
- **Lot n°2 : Commune d'Agoè-Nyivé 2**
- **Lot n°3 : Commune d'Agoè-Nyivé 3**
- **Lot n°4 : Commune d'Agoè-Nyivé 4**

- **Lot n°5** : Commune d'Agoè-Nyivé 5
- **Lot n°6** : Commune d'Agoè-Nyivé 6
- **Lot n°7** : Commune du golfe 7

(Voir la Section V du présent Dossier d'Appel d'Offres International).

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour tous les lots et n'être attributaires que d'un seul lot.

Les variantes ne sont pas autorisées.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres international tel que défini par le Code des marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations tous les jours ouvrables entre 8 h et 16 h TU à partir du **10 octobre 2023** à l'adresse mentionnée ci-après : Siège de l'Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique sis à Avédji Limousine, 60 boulevard de la CEDEAO, Secrétariat de la PRMP ; tel : 00228 22 50 00 17.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Les conditions légales de l'entreprise,
- Situation financière de l'entreprise,
- Disponibilité du matériel et du personnel qualifié pour la prestation de services,
- Expérience de l'entreprise,

(Voir le document d'appel d'offres pour les informations détaillées).

NB. Les soumissionnaires sont informés que leurs offres financières doivent être élaborées dans le respect des prix contenus dans la dernière version du répertoire des prix de référence (mercuriale des prix), disponible sur le site du Ministère de l'économie et des finances au <https://finances.gouv.tg/>. Dans le cas contraire, leurs offres financières seront redressées.

Les sociétés nouvellement créées qui sont dans l'impossibilité de fournir les états financiers des trois dernières années (2020, 2021 et 2022) exigés, sont autorisées à prouver leur capacité financière par tout autre document substitutif distinct de l'attestation de capacité financière.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet et le retirer contre un paiement en espèce non remboursable de *Cent mille (100.000) FCFA* à l'adresse mentionnée ci-avant, tous les jours ouvrables entre 8 h et 12 h et 15h et 17 h TU à partir du **10 octobre 2023**.

7. Une visite groupée des sites de transit aura lieu le **25 octobre 2023 à 9 h 00 mn**.

8. Le paiement en numéraire se fera auprès de l'agent comptable de l'ANASAP contre quittance à l'adresse suivante : Siège de l'Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique sis à Avédji Limousine, 60 boulevard de la CEDEAO.

La soumission par voie électronique n'est pas autorisée.

9. Les offres constituées d'un original et de trois (03) copies devront être déposées et remises main à main, au plus tard le **02 novembre 2023 à 09 heures TU**, à l'adresse suivante : Siège de l'Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique sis à Avédji Limousine, 60 boulevard de la CEDEAO, Secrétariat de la PRMP.

10. Les offres remises en retard seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

11. Les offres doivent comprendre une *garantie bancaire de soumission* présentée suivant le modèle indiqué dans le présent dossier, d'un montant équivalent à :

Lot N°	Montant Garantie (F CFA)	
	Lettre	Chiffre
1	Deux millions trois cent soixante-huit mille	2 368 000
2	Trois millions deux cent vingt-quatre mille	3 224 000
3	Un million cent vingt un mille six cent	1 121 600

4	Trois millions cinq cent quatre-vingt-six mille	3 586 000
5	Deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent	2 597 600
6	Un million six cent soixante-cinq mille	1 665 000
7	Cinq millions cent dix-huit mille huit cent	5 118 800

NB : *Seule la garantie bancaire sera acceptée.*

12. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres.

13. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **02 novembre 2023 à 9 heures 30 minutes-TU** à l'adresse suivante : Salle de réunion de l'Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique sis à Avédji Limousine, 60 boulevard de la CEDEAO.

Lomé, le 06 octobre 2023

La Personne Responsable des Marchés Publics,

EKPETSU Adjowa Ométima